ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 79151

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante de l'enseignement agricole privé. La loi oblige l'État à financer les postes d'enseignants prévus pour assurer les programmes de l'enseignement agricole privé. Or l'État ne respecte pas cette obligation et les familles sont contraintes de payer des heures d'enseignement non financées par l'État. Cela défavorise les familles modestes et la liberté de choix des parents. Les besoins en postes sont croissants : alors qu'il manquait déjà 350 postes en 2005-2006, il en manque aujourd'hui environ 600, soit près de 15 % des postes. Les 200 établissements qui relèvent du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), représentant environ 32 % des élèves scolarisés dans ce secteur de formation, subissent chaque année des suppressions de postes d'enseignants de la part de l'État. Le CNEAP dresse le tableau suivant : des enseignants sous pression, des personnels surchargés, des élèves pénalisés, des familles désavantagées, des présidents d'association en difficulté financière et des chefs d'établissement mis dans l'incapacité de mener à bien le projet éducatif de l'établissement. Il lui demande de bien vouloir répondre aux préoccupations exprimées par le CNEAP.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) est sensible à l'intérêt collectif porté à l'enseignement agricole et reste attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole public comme privé, qui est un enseignement de grande qualité, afin de lui permettre d'assumer le rôle qui est le sien au sein de l'enseignement national français. L'objectif de maîtrise des dépenses publiques impose par ailleurs à tous les acteurs de l'administration des efforts budgétaires particuliers, notamment en matière d'emploi. Le MAAP y participe, au même titre que les autres départements ministériels. Toutefois, pour tenir compte de leurs spécificités, les dotations des établissements du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) en postes d'enseignants ont fait l'objet d'un traitement plus favorable. Afin d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions en septembre 2010, toutes les marges disponibles ont été mobilisées afin d'atténuer de manière significative les efforts demandés à l'enseignement privé. Le Sénat a par ailleurs adopté le 1er décembre 2009 un amendement rétablissant 50 équivalents temps plein (ETP) travaillé au budget de l'enseignement agricole, qui devait initialement subir la suppression de 224 ETP pour l'année scolaire 2010-2011. Ces efforts permettent aujourd'hui de limiter à 39 postes le nombre de suppressions d'emplois pour la rentrée 2010 dans l'enseignement agricole privé temps plein, soit la moitié seulement des suppressions réalisées en 2009, qui s'élevaient à 71 postes.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79151

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE79151

Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5644
Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7842